

précipitant du fait même une crise; la plupart des autorités constitutionnelles affirment cependant que le gouverneur général a agi correctement dans les circonstances. Le gouverneur général est d'abord et avant tout un chef d'État impartial, un symbole de la nation. Mais ses pouvoirs latents sont toujours là, comme une soupape de sûreté dont on ne se servira pas aussi longtemps que tout ira bien.

